

## **Compte rendu de la séance du mardi 21 février 2017**

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard FAURIE

### **Ordre du jour:**

Tour de table des commissions

Vote du compte administratif 2016

Délib devis préau mairie

Transfert compétences transports scolaires (Région)

D.O.B. 2017 (**sujet non traité remis à l'ordre du jour du prochain conseil**)

Délib demande subvention logement salle des fêtes

Délib choix emplacement dissimulation containers poubelles pour 2017(**sujet non traité remis à l'ordre du jour du prochain conseil**).

Delib participation financement édition livres photos Blars

Délib Subvention RPI sorties scolaires

Achat illuminations de Noël 2017(**sujet non traité remis à l'ordre du jour du prochain conseil**)

Charte protection du ciel. (**sujet non traité remis à l'ordre du jour du prochain conseil**)

Questions diverses

### **Tour de table des commissions :**

Compte rendu de Sandra Faurie sur la commission tourisme.

Compte rendu de Guilhem Boucher sur le PNRCQ.

Compte rendu de Bernard Faurie sur la commission voirie.

Informations de Jean Louis Poujade sur l'avancée du PLUI.

### **Transfert compétences transports scolaires (Région)**

Le Maire informe les élus en donnant lecture du courrier envoyé par le département sur le transfert de la compétence transport scolaire à la région.

Ce transfert est effectif depuis le 1er janvier 2017 pour les lignes régulières et sera mis en place au 1er septembre 2017 pour le transport scolaire.

Toutes ces modalités de changement seront mises à l'ordre du jour des prochaines réunions du RPI.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote du compte administratif complet - blars ( DE 2017 001)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Louis POUJADE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 521.42	9 389.04		9 389.04	30 521.42
Opérations de l'exercice	194 252.08	218 890.59	41 753.86	158 394.04	236 005.94	377 284.63
<b>TOTAUX</b>	<b>194 252.08</b>	<b>249 412.01</b>	<b>51 142.90</b>	<b>158 394.04</b>	<b>245 394.98</b>	<b>407 806.05</b>
Résultat de clôture		55 159.93		107 251.14		162 411.07
				Restes à réaliser	3 750.00	
				Besoin/excédent de financement Total		158 661.07
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		35 848.19

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
55 159.93	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré BLARS, les jour, mois et an que dessus.

### Achat d'un ordinateur portable ( DE 2017 02)

Budget 2017

Ouverture de crédits d'investissement en attente du vote du budget pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

Vu, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorisant l'assemblée délibérante à ouvrir des crédits avant le vote du budget, dans la limite de 25 % du montant de l'investissement de l'année précédente,

Le Maire explique au conseil que dans l'attente du vote du budget 2017, il convient d'ouvrir certains crédits d'investissement pour être en mesure d'engager la dépense votée lors du conseil municipal du 15 décembre dernier.

Il rappelle à l'assemblée délibérante qu'il s'agit de l'achat d'un ordinateur portable voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

n° de l'Opération	Intitulé	N° du Compte	Intitulé	Montant
1031	Autres immobilisations corporelles	2183	Ordinateur	853.99

Le Maire explique ensuite au conseil que certaines acquisitions d'un montant inférieur à 500 € peuvent être inscrites en section investissement.

Il propose de passer les dépenses suivantes en section investissement :

Divers mobiliers,  
Divers matériels et outillages de bricolage,  
Divers matériels informatiques,  
Divers matériels électroménagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus et approuve de passer les acquisitions listées ci-dessus en section investissement.

### Transformation du préau ( DE 2017 03)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des discussions avaient déjà été engagées lors d'un précédent conseil concernant la transformation du préau de l'ancienne école dans la cours de la mairie, en local de stockage afin de pouvoir y mettre les décorations de Noël, le matériel de voirie etc.

Il présente au conseil pour analyse 3 devis qui ont été réalisés dans ce sens .

Monsieur GREPON : 3690.00 € HT  
Monsieur CERTHOUX : 3327.00 € HT  
Monsieur MARMIESSE : 1884.05 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir Monsieur Marmiesse pour effectuer ses travaux par 9 voix pour et 1 abstention et décident de porter la somme de 1884.05 € HT au budget primitif en dépenses d'investissement.

### Participation financière à l'édition d'un livre sur la Commune de Blars ( DE 2017 04)

Monsieur Guilhem Boucher indique au conseil que depuis plusieurs mois, il est en pourparlers avec Jean-Louis Nespoulous, photographe qui s'est longtemps illustré dans la revue du Quesrcy Recherche et qui a réalisé non loin de 1000 photos de Blars à la fin des années 70 et au début des années 80. Il avait un projet de livre qui n'avait jamais été concrétisé et il indique que ce serait l'occasion pour lui de s'y pencher.

Il ajoute que ce serait un honneur pour la commune d'avoir un ouvrage consacré par des artistes reconnus.

Guilhem Boucher présente aux élus les éléments financiers pour leur permettre de délibérer.

Frais de reproduction de photographies	980.00 TTC
Frais de logiciel et de saisie	1270.00 TTC

Frais d'imprimerie	12013.00 TTC
Total de l'opération	13263.00 TTC

Il précise que ce livre peut se vendre entre 24 et 27 € soit déduction faite de la remise libraires en 19 et 20 € et qu'il faudra une vente d'environ 660 livres pour amortir pour amortir les frais d'édition.

Suite aux débats, le conseil municipal :

- Demande que la maquette du livre soit mise à disposition de la commune ainsi qu'un prototype de bon à tirer.
- Que Monsieur Nespoulous vienne présenter son oeuvre au conseil municipal.
- Suspension d'achat et de distribution de chocolats de Noël pour les personnes âgées pour l'année 2017.
- Pas de concours de maisons fleuries avec récompenses pour l'année 2017

Sous ces conditions, les élus décident d'apporter une aide financière à cette édition sous forme d'un achat de 80 exemplaires au prix de 20 € TTC l'exemplaire, soit une somme totale de 1600 € TTC. Ces livres seront offerts aux habitants de Blars à hauteur d'un exemplaire par résidence principale.

6 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre.

#### Arrêté de signatures ( DE 2017 05 BIS)

#### Participation financière aux voyages scolaires ( DE 2017 06)

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions faites par les Écoles de Lauzes et Sabadel Lauzes ainsi que par le collège G.Pompidou de Cajarc pour l'organisation de classes découvertes.

Il présente une description détaillée et chiffrée de ces deux projets scolaires.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

La commune est elle d'accord pour subventionner les voyages scolaires :

5 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions